L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

CONGO

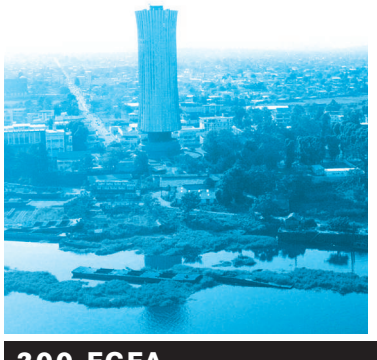

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3834 - JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE

Réorienter les stratégies de prise en charge des personnes vulnérables

La ministre en charge des Affaires sociales ouvrant la conférence

La conférence des directeurs départementaux, qui s'est ouverte le 23 septembre à Ouesso dans le département de la Sangha, a pour objectif de réorienter les stratégies de mise en œuvre des actions sociales. Dans une approche participative, les directeurs départementaux des affaires sociales et de l'action humanitaire ont fait l'état des lieux des activités menées au profit des pauvres, des sinistrés et d'autres catégories de la population.

« Il s'agira de faire une évaluation critique sur des actions entreprises en direction des populations cibles du ministère. Ce qui permettra de générer une programmation réaliste pour atteindre les résultats escomptés », a indiqué la ministre en charge des Affaires sociales Antoinette Dinga-Dzondo à l'ouverture de la conférence.

Page 5

COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Le hub de paiement digital se précise

L'Agence de régulation des postes et des communications électroniques, l'Agence de régulation des transferts de fonds et l'Association professionnelle des établissements de crédit ont conclu, le 22 septembre à Brazzaville, un accord visant à mettre en œuvre le hub numérique, destiné à concrétiser la source de revenus issu de la redevance sur les transactions électroniques au Congo.

D'une année renouvelable par tacite reconduction, l'accord vise à assurer le suivi des transactions électroniques effectuées en République du Congo par transfert, prélèvement bancaire ou télé-règlement. Il définit, en effet, les conditions d'hébergement et de gestion des équipements du hub numérique installés au sein des établissements de crédit.

Page 3

UEFA

Le Bayern et le FC Séville disputent le trophée de super champion

Page 16

Éditorial

Médias, élections

Page 2

JUSTICE

Les élèves magistrats revendiquent leurs droits

Les élèves magistrats en attente de formation ont manifesté, le 22 septembre pour réclamer la publication du décret reconnaissant leur statut d'auditeurs de justice. En 2014, ayant constaté un déficit en magistrats dans les juridictions du Congo, le gouvernement avait résolu de recruter des jeunes diplômés en droit, afin qu'ils soient formés et deviennent des magistrats qualifiés.

Depuis lors, cette dernière promotion en attente n'a jamais été envoyée en formation alors que certains de leurs collègues ont déjà subi la même formation au Bénin, au Cameroun et en Tunisie. *« Notre dossier est bloqué à la primature. Le Premier ministre doit valider le rapport et instruire le ministre de la Justice et des Droits humains pour la publication des projets de décrets. »*, a précisé le vice-président du comité des auditeurs de justice, Edmond Steven Sambou.

Page 5

NUMÉRO D'IDENTIFICATION UNIQUE

L'enrôlement des diplomates a commencé

Page 16

VIE DES PARTIS

L'OFC tient son congrès extraordinaire en octobre

Page 3

ÉDITORIAL

Médias, élections

Quel discours les médias doivent-ils tenir en rapport avec les échéances électorales du début de l'année prochaine au Congo ? Cette question a motivé la prise de contact que le Conseil supérieur de la liberté de communication-CSLC-, a eue avec les responsables des organes de la presse publique et privée ainsi que les correspondants de la presse internationale, mardi 22 septembre, à Brazzaville.

L'instance de régulation de l'activité des médias constate qu'à six mois de la présidentielle de 2021, les acteurs politiques ont entrepris, avec une certaine ingéniosité, d'improviser une campagne électorale qui ne dit pas son nom. A bien y voir, il n'y a pas de mal à ce qu'un rendez-vous aussi majeur que l'élection présidentielle, même si elle n'interviendra que dans plusieurs mois mobilise les entrepreneurs politiques.

Le message transmis aux responsables des médias par le CSLC n'est pas qu'ils doivent s'abstenir de relayer l'effervescence en cours dans le champ politique national en lien avec le futur scrutin. Il invite plutôt au traitement de cette actualité avec le discernement qui distingue l'information de la propagande partisane, les médias étant appelés dans ces circonstances, à faire preuve d'équité.

Ne pas prêter le flanc à une campagne électorale déguisée de ceux qui font déjà feu de tout bois, voilà à peu près le sens de la communication du CSLC. Il reste, que l'organe de régulation des médias qui déclare garder un contact suivi avec les acteurs politiques attire davantage leur attention sur les mesures qu'ils doivent observer dans le même esprit. Bien souvent, la pression qui s'abat sur les médias en période électorale ou préélectorale s'étend aussi sur le régulateur lui-même.

A chacun de remplir son rôle avec responsabilité.

Les Dépêches de Brazzaville

PRÉSIDENTIELLE 2021

Le régulateur des médias rappelle les missions des journalistes

Face aux médias et leurs responsables le 22 septembre à Brazzaville, le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo, a rappelé le rôle des organes de presse en cette période précédant l'élection présidentielle de 2021.

Il a énuméré les fondamentaux du métier de la presse qui, selon lui, sont basés sur le triptyque, informer, éduquer et divertir. Et en cette période sensible, a-t-il dit, le rôle des médias est plus que capital dans l'harmonisation de la vie sociale.

La médiatisation ne signifie pas la diffusion de toutes les informations, les médias sont les chiens de garde, garder la paix, la tranquillité, a lancé Philippe Mvouo. *« Les médias doivent éviter la nocivité »,* a-t-il dit.

Au moment où la nation s'achemine vers l'élection présidentielle les médias doivent impérativement garder leur neutralité, ne pas prendre position pour telle ou telle partie, se garder de diffuser des informations nocives tendant à nuire à la paix et à l'unité nationale, a insisté Philippe Mvouo.

« Les médias doivent faire attention. Retenez que dans vos rapports avec l'Etat vous devez l'aider afin que la vie des citoyens soit vivable. Connaître surtout les institutions dans leur fonctionnement. Ne pas tomber dans des critiques partisanes », a-t-il martelé.

Pour lui, les médias ne doivent pas amplifier les crises sociales, les antagonismes politiques et ethniques.

« Les élections arrivent, il faut que les professionnels que vous êtes vous sachiez quel type d'informations servir. Vous n'êtes pas des acteurs politiques, vous êtes au service du peuple », a fait observer le président du CSLC.

L'application du code d'éthique et de déontologie a été rappelée aux professionnels des médias.

Parlant des journaux, Philippe Mvouo a fait savoir que certains s'alimentent des réseaux sociaux ce qui est extrêmement dangereux.

Jean Jacques Koubemba

POTO-POTO

Le président de la section II du PCT appelle à la cohésion

Le président de la section II du comité du Parti congolais du travail (PCT) du 3ème arrondissement, Poto-Poto, Jules César Ollébi, a organisé, le 21 septembre, une réunion de contact avec les militants, au cours de laquelle il les a appelés à l'unité et à la cohésion.

La réunion qui était élargie aux présidents des cellules avait pour but d'édifier les membres et sympathisants sur les orientations édictées par le nouveau président du comité PCT de cet arrondissement, Constant Ferréol Ngassakys. Des instructions appelant les militants et sympathisants du comité PCT Poto-Poto à être plus soudés, mais aussi à demeurer dans la cohésion, l'unité et l'entente mutuelle. L'objectif est de faire du PCT un instrument politique territorialement plus fort que jamais, capable de relever les défis futurs parmi lesquels l'élection présidentielle de 2021.

Le président de la section 2 Poto-Poto (en foulard rouge) encadré par les militants/Photo Adiac

« La section II et tout le comité PCT Poto-Poto doivent se tenir prêts pour affronter cette bataille électorale qui profile, pour laquelle nous devons préparer une victoire écrasante à notre candidat à l'élection de 2021. Chacun de nous doit donc prendre ses responsabilités », a signifié Jules César Ollébi.

Rappelons que le comité PCT Poto-Poto compte vingt et une sections. Leurs instances dirigeantes ont été renouvelées récemment, à la faveur de la campagne de restructuration des instances en cours, lancée il y a peu, par la direction nationale du parti. Les nouveaux bureaux des sections sont élus pour une durée de deux ans renouvelable.

Le nouveau bureau fédéral de Brazzaville sera mis en place très prochainement.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication :
Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS
Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :
Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE
Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA
Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture: Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE
Eudes Banzouzi (Chef de service)
PAO
Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL
Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES
Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION
Coordinatrice, Relations publiques :
Mildred Moukenga
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS
Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE
Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayououlo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)
Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE
Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE
Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC
Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

VIE ASSOCIATIVE

L'OFC va tenir son premier congrès extraordinaire en octobre

A l'issue de la première session extraordinaire du 23 septembre, l'Organisation des femmes du Congo (OFC) a annoncé la tenue de son premier congrès extraordinaire du 23 au 24 octobre à Brazzaville.

Le prochain congrès de l'OFC lui permettra d'appliquer la recommandation du cinquième congrès ordinaire du PCT, relative à la transformation de ses organisations affiliées en unions catégorielles du parti. En effet, les participants à la première session extraordinaire du conseil central devront prendre acte de cette recommandation et adopter un projet de règlement intérieur conforme à la nouvelle forme d'union catégorielle que revêt désormais l'OFC. Une fois adopté, ce projet de règlement intérieur est à soumettre au prochain congrès.

Faisant le bilan de l'OFC en sept ans d'existence, la secrétaire exécutive nationale par intérim de cette organisation des femmes du Parti congolais du travail (PCT), Antoinette Kebi, a reconnu que tous les objectifs n'ont pas été atteints. En effet, créée pour, entre autres, étendre l'influence du PCT dans les milieux des femmes, l'OFC qui comptait sur l'appui du parti pour s'exprimer et exprimer toutes ses potentialités n'a pas eu des moyens de sa politique.

En sept ans, elle s'est installée seulement dans la Lekoumou, à Brazzaville, dans la Sangha, le Kouilou et à Pointe-Noire. Le manque des ressources financières a été la cause principale ayant conduit à la suspension des activités de structuration de ses organes et à la non-tenue des sessions du conseil central. *« Au moment où l'OFC passe du statut d'organisation affiliée au PCT à celle d'union catégorielle, nous osons espérer que le parti donnera les moyens nécessaires pour lui permettre de jouer pleinement son rôle »*, espère Antoinette Kebi.

Cela passe, selon la secrétaire exécutive nationale par intérim, principalement par les formations adéquates des responsables et militantes de l'OFC, la structuration complète dans tous les départements et par la mise en œuvre du triptyque « un homme, une mission, des moyens ».

Le secrétaire général du PCT, Pierre Moussa, a rappelé à l'ouverture des travaux que la mutation décidée par le congrès a été dictée par la nécessité pour le parti de se conformer à l'évolution de l'environnement juridique national qui n'admet plus l'existence des associations à caractère politique. Cette mutation implique, a-t-il souligné, une révision de la relation organisationnelle et fonctionnelle de l'OFC avec le parti, renforce l'affiliation entre le PCT et son organisation féminine.

« La direction nationale du parti est consciente que les organisations affiliées ont connu des difficultés multiples. La situation économique et financière est, certes, toujours encore difficile, mais nous sommes déterminés à faire des efforts nécessaires pour que vous puissiez mener à bien les missions que le parti vous a assignées et celles qu'il vous assignera à l'avenir », a-t-il assuré, précisant que l'OFC deviendra, suite à cette mutation, plus que jamais fortement et profondément ancrée au PCT.

Pierre Moussa a, enfin, exhorté tous les membres du conseil central et d'autres militantes de l'OFC à ne pas perdre de vue la principale mission qui est la leur. Il s'agit de créer par son action et sa manière d'être les conditions permettant au parti d'étendre son ancrage dans le milieu féminin. *« L'importance de cette mission est d'autant plus évidente que dans quelques mois le peuple congolais sera appelé aux urnes pour choisir celui qui présidera aux destinées de notre pays. Dans une telle compétition, l'action des femmes et des jeunes du parti est déterminante et nous pouvons compter assurément sur l'engagement des uns et des autres »*, a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

CLUB 2002 PUR

Gloria Mylène Gassongo échange avec les membres de la fédération France-Europe

La secrétaire nationale chargée du genre et de la parité du Club 2002 PUR s'est entretenue à Paris, en début de soirée du 21 septembre, avec les membres de sa famille politique, sur l'activité du parti, en mettant un focus sur le relais à assurer, suivant le message présidentiel relatif à la crise sanitaire.

En appui du message du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, édictant plusieurs mesures destinées à la protection de l'ensemble de la population, Gloria Mylène Gassongo a usé de sa pédagogie pour inciter ses compatriotes au respect des mesures barrières, en général, et plus particulièrement au port du masque, que les participants à la rencontre ont, d'ailleurs, été invités à garder durant toute la durée des échanges.

Gloria Mylène Gassongo est partie du constat que, depuis le 11 mars 2020, date à laquelle l'OMS avait qualifié la situation de la Covid-19, de pandémie, l'épidémie a persisté au niveau mondial. Son observation, aussi bien au plan national qu'international, laisse entrevoir également que celles qui sont réellement au front dans cette crise sont très majoritairement des femmes.

"De passage à Paris, étant en famille au sein de la Fédération France Europe du Club 2002, j'ai tenu à venir parler et partager la pédagogie concernant les gestes barrières et livrer les avancées des actions menées par le parti au Congo", a-t-elle expliqué.

Par exemple, parmi les mesures barrières nécessaires face à la pandémie de Covid-19, le parti démocrate congolais de Guy César Wilfrid N'Guesso avait opté, entre autres, pour la distribution gratuite des masques. De ce fait, le secrétaire général du Club 2002 PUR, Juste Désiré Mondélé, avait effectué une descente sur le terrain, mettant à disposition des Congolais, dans chaque arrondissement de Brazzaville, y compris ceux de la sous-préfecture de l'Ile Mbamou et autres départements du pays. Dans cette campagne de distribution, priorité a été donnée aux élèves en classes d'examen, ainsi qu'aux militants et sympathisants du parti.

Lors des échanges qui ont eu lieu dans une ambiance cordiale et fraternelle, les participants ont salué les actions menées par cette formation politique.

Unanimement, ils ont eu à alimenter le bureau politique au Congo par des propositions réalisables, afin de permettre aux femmes congolaises de surmonter les corvées aux impacts socioéconomiques liés à la crise sanitaire du coronavirus.

"Une telle rencontre trouve son importance", a confié Charles Matoumoueni, secrétaire chargé à l'administration de la Fédération France Europe Club 2002. Et son président, Bernard Boueno, de justifier ces propos : "l'objectif est d'établir une prise en compte des besoins des femmes, notamment dans les secteurs de l'économie tenus essentiellement par des femmes, qui se sont vus directement affectés par les quarantaines et des confinements".

Marie Alfred Ngoma

ECONOMIE NUMÉRIQUE

Le hub de paiement digital se précise

L'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), l'Agence de régulation des transferts de fonds (ARTF) et l'Association professionnelle des etablissements de crédit (Apec) ont conclu, le 22 septembre à Brazzaville, un accord visant à mettre en œuvre le Hub numérique, destiné à concrétiser la source de revenu issu de la redevance sur les transactions électroniques au Congo.

De gauche a droite, Louis-Marc Sakala, Rigobert J-R Massamba-débat et Narcisse Obiang-Ondo

L'accord a été signé entre Louis-Marc Sakala, directeur général de l'ARPCE, Rigobert J-R Massamba-débat de l'ARTF et Narcisse Obiang-Ondo, président de l'Apec et directeur général de la BGFIBank Congo, en présence du conseiller du ministre des Finances et du Budget, Atali Mopaya et du vice-président de l'Apec, Calixte Tabangoli, par ailleurs directeur général de la Banque postale du Congo.

D'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, l'accord vise à assurer le suivi des transactions électroniques effectuées en République du Congo par transfert, prélèvement bancaire ou télé-règlement. Il définit, en effet, les conditions d'hébergement et de gestion des équipements du Hub Numérique installés au sein des établissements de crédit.

Pour permettre la concrétisation et la pérennisation de la source de revenu issue de la redevance sur les transactions électroniques, le gouvernement avait décidé de mettre en place le projet Hub de paiement digital. Il consiste, entre autres, à automatiser la collecte des recettes liées aux transactions électroniques et d'en contrôler les flux, afin d'empêcher les opérateurs de présenter des chiffres d'affaires factices.

Au regard de son expertise avérée dans le monitoring des flux du trafic des communications électroniques, l'ARPCE a été désignée par le législateur comme prestataire technique pour la mise en œuvre du Hub Numérique.

Dans le cadre du présent protocole d'accord, l'ARPCE et l'ARTF se sont engagées à respecter toutes les normes de sécurité et d'environnement établies par les établissements de crédit qui se préposent, en retour, à mettre à la disposition de l'ARPCE un espace sécurisé ainsi que l'énergie pour l'hébergement et l'exploitation des équipements à installer.

Comme inscrit dans la loi de finances 2019, 1% de commission des transactions en monnaie électronique doit revenir à l'Etat congolais. Ainsi, selon une projection faite en mars 2019 par le ministère des Postes, Télécommunications et de l'Economie numérique, environ trente-quatre milliards FCFA en trois ans, soit un peu plus de onze milliards par an, pourraient être encaissés par l'Etat et contribuer au budget de celui-ci.

Ce projet assure, en outre, l'interconnexion des institutions financières et de crédits, puis les microfinances.

Quentin Loubou

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT BCI/UCP/2020-001
SELECTION DES ENTREPRISES CHARGEES DES TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT ET DE MISE EN PEINTURE DES AGENCES DE LA BCI A BRAZZAVILLE, POINTE-NOIRE, DOLISIE ET GAMBOMA

BCI CONGO - Membre du Groupe BCP, envisage de réaliser, sur ressources propres, des travaux de rafraichissement et de mise en peinture des agences de la BCI.
Pour la mise en œuvre de ce programme évoqué ci-dessus, la BCI CONGO invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, les entreprises intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.
Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Manuel de procédures de gestion des marchés de la BCI CONGO.
Date de remise des offres : 14 Octobre 2020 à 11h00, heure locale en République du Congo
Bureau Courrier BCI – Brazzaville.
Début des Travaux : 26 Octobre 2020 - Fin des Travaux : 31 Janvier 2021

Tout complément d'informations peut être obtenu à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrés, de 09h00 à 12h00.
•Pour les informations administratives
BCI CONGO
Siege social
Avenue Amilcar Cabral
BP : 147 Brazzaville – Congo
ContactS :
M. MANIX ITOUA
Direct : +242 05 676 0223
Email : mitoua@bcicongo.com

M. STEVEN GOMA
Direct : +242 05 671 0218
Email : sgoma@bcicongo.com

Pour les informations techniques

GROUPEMENT EDAU scp Congo - IBS	
Bureau d'Etudes EDAU scp Congo Architecture, Design, Ingénierie, Environnement, Urbanisme	Bureau d'Etudes d'Ingénierie International Building Service B.T.P. Consulting-Environnement
Case 013 OCH - Moungali III - PSP de l'OCH – Avenue de la Morgue du CHU - Brazzaville BP 13 306 - Brazzaville CONGO Téléphone fixe : +242 222 824 824 ou Cel. +242 06 634 7202 ou 05 348 7483 Internet: infos@edau-congo.com - Site web: www.edau-congo.com Brazzaville – CONGO	54 Av de L'indépendance – Brazzaville ibscongo@ibs-entreprise.com – (+242) 05 697 4949 / 06 812 1219 Brazzaville – CONGO

Le dossier d'appel d'offre peut être retirer au Secrétariat du Bureau d'Etudes (EDAU scp Congo), Siège Social : Case 013 OCH - Moungali III - PSP de l'OCH – Avenue de la Morgue du CHU – Brazzaville CONGO, moyennant une somme de cinquante mille (50.000) Francs CFA non remboursable.
Les visites obligatoires des sites seront organisées le par le maitre d'œuvre. Les dates et heures feront l'objet d'une invitation par email.
L'avance à la commande étant cautionnée à hauteur de 30% voir CCAP, la garantie de soumission n'est donc pas nécessaire.
Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées. Celles reçues dans le délai seront recevables et analysées par l'UCP (la maitrise d'œuvre et la commission mise en place par le maitre d'ouvrage).
L'ouverture des plis n'est pas ouverte aux entreprises et le rapport issu de l'analyse des offres sera soumis à la seule discrétion du maitre d'ouvrage qui reste le seul à entériner ses recommandations.

L'UCP (Unité de Coordination des Projets)
BCI – EDAU scp Congo & I B S.

COMMUAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMMISSION
PRESIDENCE
CELLULE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/CEMAC/C/P/CPM/20

La Commission de la CEMAC a prévu au budget 2020, grâce au financement de l'Aide Budgétaire Globale Française (ABG), une ligne de crédit pour l'acquisition de matériel informatique et imprimantes dédiés à la mise en place du nouveau Centre Régional SYDONIA/CEMAC. Ce projet est financé par l'Aide Budgétaire Globale Française.

Lot unique :
6 ordinateurs portables
6 souris optiques sans fil
6 imprimantes portables
6 mallettes pour laptop/imprimante
3 imprimantes de bureau multifonctions
2 vidéoprojecteurs
6 disques durs externes
6 multiprises filaires, 5 prises blanches

La Commission de la CEMAC invite par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises exerçant dans la zone CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad) et remplissant les conditions requises, à présenter une offre sous pli cacheté pour l'acquisition de matériel, fournitures de bureau et autres équipements informatiques.
Les entreprises intéressées remplissant les conditions requises, peuvent obtenir un complément d'information et examiner le dossier d'appel d'offres au Siège provisoire de la Commission de la CEMAC à Malabo ou dans les différentes représentations Pays CEMAC entre 9 heures et 15 heures, les jours ouvrables et sur le site de la CEMAC. Les entreprises peuvent acheter le dossier d'appel d'offres, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de 25.000 FCFA. Le paiement devra être effectué par versement d'espèces dans les lieux ci-dessus cités contre reçu.
Les offres devront être déposées, en 5 exemplaires sous pli fermé, au service courrier de la Représentation de la Commission de la CEMAC au Parlement de la CEMAC à Malabo, en version papier exclusivement, au plus tard le 20 Octobre 2020 à 10 heures précises, heure locale.
Le processus de sélection se déroulera conformément au Règlement n°06/09-UEAC-201-CM-20 Portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics dans la communauté, disponible sur le site web de la Commission de la CEMAC www.cemac.int.
Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture le 20 0ctobre 2020 à 11 heures précises, heure locale, à l'adresse indiquée ci-après : salle de réunion de la Commission de la CEMAC au 2ème étage du Parlement de la CEMAC à Malabo 2, B.P 298 Malabo, Guinée Equatoriale.
Tel : (+240)555 001 649.
E-mail : nganguec@cemac.int Site web : www.cemac.int.

Fait à Malabo le

LE PRESIDENT
Pr. Daniel ONA ONDO

SANGHA

Un conclave à Ouesso pour recadrer l'action sociale et humanitaire

Réorienter les stratégies de mise en œuvre des plans socio-humanitaires, tel est l'objectif de la conférence des directeurs départementaux, ouverte le 23 septembre dans le chef-lieu du département de la Sangha par la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo.

Dans une approche participative, les directeurs départementaux des affaires sociales et de l'action humanitaire feront l'état des lieux des activités menées de 2018 à 2020 au profit des vulnérables, des pauvres, des sinistrés et d'autres catégories de la population. A l'issue des travaux qui prendront fin le 25 septembre, un rapport final portant réorientation des stratégies de mise en œuvre de l'action socio-humanitaire sera établi.

« Il s'agira de faire une évaluation critique sur des actions entreprises en direction des populations cibles du ministère. Ce qui permettra de générer une programmation réaliste pour atteindre les résultats escomptés », a indiqué la ministre des Affaires sociales à l'ouverture des travaux de la conférence.

La ministre en charge des Affaires sociales ouvrant la conférence

Antoinette Dinga-Dzondo a également rappelé que la politique nationale d'action sociale 2018-2022 demeurait un outil servant de balise et de boussole pour le travail qui incombe à son département ministériel.

La première conférence des directeurs départementaux des affaires sociales et de l'action humanitaire a été organisée en 2017 à Kintélé, la deuxième en 2018 à Sibiti dans le département de la Lékoumou, la troisième c'est celle en cours à Ouesso.

En marge de cette conférence, plusieurs activités sont prévues. Il s'agit notamment de l'assistance humanitaire aux populations de Ouesso et de Djeka, de la dotation des personnes vivant avec handicap en équipements de mobilité, du lancement des opérations de certification des listes des ménages devant bénéficier de l'allocation d'urgence ainsi que du lancement des activités du Centre de développement social de Sembé. *« Toutes ces actions d'assistance sociale et humanitaire sont vivement attendues par la population de Ouesso sinon de la Sangha »*, a signifié le vice-maire de Ouesso, Mme Irène Andziou.

Rominique Makaya

SOPÉCO

Les travailleurs en grève

Les travailleurs de la Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopeco) ont entamé, ce 23 septembre, une grève illimitée et exigent au préalable le versement de cinq mois de salaires de l'année en cours sur les vingt impayés.

Des agents de la Sopéco/Adiac

« Aujourd'hui c'est le jour-J, le début d'une grève illimitée. Nous sommes là afin de veiller au grain pour la réussite de cet évènement dans le but de résoudre les conflits qui nous oppose avec la direction générale », a indiqué Stell Gabiot, secrétaire chargé à la communication de l'intersyndicale de la Sopéco.

Selon lui, la décision d'aller en grève émane de la non-volonté de la direction générale à pouvoir négocier avec les représentants syndicaux, de la non-reconnaissance des bureaux de l'intersyndicale, à savoir le postier et la fesypostel. *« Nous sommes aujourd'hui à vingt mois d'impayés avec un salaire d'indice 162 »,* a déploré Stell Gabiot. La masse salariale étant mince, nous ne devrions pas cumuler autant de mois impayés, a-t-il signifié.

La reconnaissance des deux bureaux de l'intersyndicale, le postier qui est le syndicat majoritaire et la fesypostel ; la réintégration des six syndicalistes licenciés abusivement et le paiement sans condition pour ces derniers de quatre mois de salaires confisqués accompagnés d'une indemnité par rapport aux préjudices causés ; les cinq mois de salaires impayés de cette année notamment mai, juin, juillet, août et septembre 2020 font partie des revendications des agents de la Sopéco.

« Si nous avons décidé de fermer les bureaux, ce n'est pas par plaisir. La situation auquelle nous faisons face nous pousse à en arriver là afin de faire revenir la direction générale ainsi que le ministère de tutelle sur la table de négociations pour trouver des solutions pérennes », a fait savoir Stell Gabiot. Et d'ajouter *« La grève est générale. Nous demandons donc à tous les travailleurs de rester chez eux. Il n'y a pas de service minimum ».*

Dans le souci de pallier cette situation, l'intersyndicale sollicite une attention particulière du gouvernement.

Gloria Imelda Lossle

REVENDICATIONS

Les auditeurs de justice réclament la publication du décret reconnaissant leur statut

Les élèves magistrats en attente de formation ont manifesté à nouveau, le 22 septembre, devant le siège de la primature. Ils réclament notamment la publication du décret reconnaissant leur statut d'auditeurs de justice.

En 2014, ayant constaté un déficit en magistrats dans les juridictions du Congo, le gouvernement avait résolu de recruter des jeunes diplômés en droit, afin qu'ils soient formés et deviennent des magistrats qualifiés.

Depuis lors, cette dernière promotion en attente n'a jamais été envoyée en formation alors que certains de leurs collègues ont déjà subi la même formation au Bénin, au Cameroun et en Tunisie.

Les auditeurs de justice devant la primature/photo Adiac

Au prix des sit-in, ont-ils indiqué, un comité interministériel, composé du ministre de la Justice et de celui de l'Enseignement supérieur, a été mis en place. Il a pour mission d'examiner les dossiers et d'authentifier les diplômes. A l'issue du contrôle physique effectué du 15 au 25 juin dernier, 334 auditeurs ont été retenus. Ils devraient, par conséquent, être immédiatement mis en route pour subir une formation spéciale de magistrature dans les trois pays sus-cités. Depuis lors, le dossier semble bloqué. C'est à ce titre que le collectif de ces auditeurs de justice a tenu à rencontrer le Premier ministre, Clément Mouamba, en vue de s'enquérir de l'état d'avancement de leur dossier.

Hélas, ils n'ont pas été reçus par le chef du gouvernement qui coordonne cette situation. Ils fustigent la primature et le ministre de tutelle d'avoir négligé leur dossier, pour des raisons, estiment-ils "infondées et non justifiées". *« Notre dossier est bloqué à la primature. Le Premier ministre doit valider le rapport et instruire le ministre de la Justice et des Droits humains pour que les projets de décrets déjà initiés puissent circuler afin que nous bénéficions d'une prise en charge au niveau de la solde »,* a précisé le vice-président du comité des auditeurs de justice, Edmond Steven Sambou.

En termes de revendications, les auditeurs de justice réclament en premier, la publication immédiate du décret reconnaissant officiellement leur statut d'auditeur de justice, afin qu'ils bénéficient, comme leurs collègues envoyés au Sénégal, d'une rémunération prévue à cet effet. Ces futurs magistrats exigent aussi la publication, au plus vite, de leur note de mise en formation.

Firmin Oyé

CONGO-BANQUE MONDIALE

Remise officielle par le PEEDU de vingt nouveaux postes de transformation électrique à Brazzaville

La cérémonie de transfert des responsabilités et de la mise en service officielle des nouveaux postes de transmission électrique Moyenne tension (MT)/Basse tension (BT) et réseaux BT associés à Brazzaville s'est déroulée le 18 septembre au CSI Ebina, à Ouenzé, présence du directeur de cabinet du ministre de l'Energie et de l'Hydraulique, Yannick Nkodia. Il était assisté de son collègue de l'Equipement et de l'Entretien routier, Frédéric Manienze, et du chargé du projet PEEDU à la Banque mondiale (BM), Patrice Rakotoniaina.

Erigés dans plusieurs quartiers de Brazzaville, ces vingt nouveaux postes qui appartiennent désormais à la société Energie électrique du Congo (E2C), répondent, à en croire le coordonnateur du PEEDU, Maurice Bouesso, à la forte pression constante subie par l'ensemble du réseau et des postes de transformation électrique. En effet, le projet visait, entre autres, l'augmentation du nombre de postes de transformation par la garantie de la puissance nécessaire et l'amélioration de la qualité de l'énergie électrique distribuée aux consommateurs ; l'extension du réseau BT pour assurer la desserte des zones non desservies en électricité. Il vise également le raccordement des nouveaux clients au réseau et l'augmentation du chiffre d'affaires de la société E2C ainsi que l'éclairage public autour des nouveaux postes.

« Ces vingt nouveaux postes viennent décongestionner trente-un postes existants et leur impact porte sur environ 60 000 habitants. La mise en service du nouveau poste CSI-Ebina a permis de décongestionner le poste Sic Ouenzé 1 et le poste Campement. Les premiers résultats de son intégration dans l'exploitation de E2C se traduisent par une amélioration substantielle des valeurs de la charge en pointe de ces deux postes », a annoncé le coordonnateur du PEEDU, précisant que ces deux postes ne sont plus délestés. Ce qui sera le cas des dix-neuf autres nouveaux postes qui verront leurs charges en pointe diminuer de manière très significative.

Une initiative positivement saluée par l'administrateur maire de Ouenzé, Marcel Nganongo. Il s'agit, selon lui, d'un précieux cadeau que le gouvernement a offert à la population du cinquième arrondissement. Outre le poste d'Ebina à Ouenzé, plusieurs autres arrondissements de Brazzaville ont été également servis. Il s'agit de Djiri avec sept nouveaux postes, Madibou cinq, Talangaï trois, Mfilou, Makélékélé et Kintelé ont été chacun dotés d'un nouveau poste de transformation électrique.

« Ces travaux d'un montant global de 3 072 064 682 FCFA affichent un résultat éloquent et la prise en charge morale de ces ouvrages par les usagers et particulièrement par les riverains s'impose désormais comme une exigence citoyenne, pour garantir le caractère cumulatif des investissements consentis par le gouvernement et se défaire des recommencements perpétuels », a mis en garde Maurice Bouesso.

Rendant hommage à la BM, un des partenaires techniques et financiers du Congo, le coordonnateur du PEEDU a rappelé que les infrastructures électriques nécessitaient de capitaux importants. En effet, ce projet a été réalisé grâce à l'appui du ministère de l'Energie et de l'Hydraulique en sa qualité de maître d'ouvrage ; le PEEDU, maître d'ouvrage délégué, le groupement Gemacor/DMI Consultant qui a assuré la mission de contrôle ainsi que le groupement MBTP/CELEC/Entourage Electricité qui a exécuté les travaux. Le grand bénéficiaire étant E2C.

Les travaux ont, entre autres, consisté à la construction de vingt nouveaux bâtiments en structure maçonnée de 5m sur 5m, à l'exception des postes Mafouta 2 et zone proche de Djiri, qui font respectivement 6m sur 4m et 7m sur 5m. Ils concernent également la fourniture et le montage des équipements et accessoires MT et BT constitués d'un transformateur MT/BT 630 KVA mono tension 20 Kilovolts pour 15 nouveaux postes ; d'un transformateur MT/BT 630 KVA bitension 20 Kilovolts et 6,6 Kilovolts pour cinq nouveaux postes actuellement alimentés par le centre d'émission du poste source Djoué.

A cela, s'ajoutent la fourniture et l'installation de quatre cellules interrupteurs réseaux (IM) supplémentaires dans les postes sources de raccordement en antenne au réseau ; la fourniture et la pose de 13 965 ml de câble souterrain MT pour le raccordement de quinze nouveaux postes au réseau existant 20 kV et de quatre nouveaux postes au réseau 6.6kV. L'entreprise a, par ailleurs, déployé 39 909 ml de réseau BT pour permettre de reconfigurer le réseau existant avec possibilité des reprises et améliorer à une électricité de qualité, mis en œuvre 2 496 poteaux en bois et 486 poteaux métalliques avec 500 luminaires fixés.

Réceptionnant le trousseau de clés avant de le remettre à la direction départementale de Brazzaville, le directeur général de la société E2C, Jean Bruno Adou-Danga, s'est félicité de la qualité du travail effectué du point de vue génie civil et génie électricité. « Nous sommes très contents, très ravis de ce travail. Félicitations à l'entreprise et à la Banque mondiale », s'est-il réjoui, invitant les bénéficiaires à veiller à la sécurisation des installations afin d'abandonner les cycles construction, destruction, reconstruction.

AFFAIRE 100 JOURS

Douze demandes de liberté provisoire rejetées pour Vital Kamerhe

Les avocats et les proches du président national de l'Union pour la nation congolaise, qui continuent à clamer l'innocence de ce dernier, décèlent une motivation politique dans ces refus consécutifs.

La cour d'appel de Kinshasa/Gombe vient de rejeter, pour la énième fois, la demande de mise en liberté introduite par les avocats du président de l'Union pour la nation congolaise (UNC), Vital Kamerhe. Le lundi 21 septembre 2020, il s'est agi de la douzième fois que la justice refuse d'accorder la liberté provisoire au directeur de cabinet du chef de l'Etat « empêché ».

Ces douze demandes ont été introduites par les avocats de Vital Kamerhe tout au long du procès, au premier et au second degrés.

Les proches du président national de l'UNC et ses avocats, qui continuent à clamer l'innocence de leur président et de leur client, et de soutenir l'existence des interférences politiques dans cette affaire liée au programme des cents jours du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, ces refus d'accorder la liberté provisoire à Vital Kamerhe revêtent également une connotation politique. « *Ce refus par la Cour d'appel d'accorder la liberté provisoire pour un procès en appel est, cependant, un spectacle désolant et record de Guinness* », a indiqué le secrétaire interfédéral adjoint à l'organisation et le monitoring de l'UNC, Magloire N'landu, dans un média de Kinshasa. Nous assistons encore une fois, a-t-il déploré, à un spectacle désolant que nous offre notre justice. Ça donne de la consternation pour quelqu'un dont le casier judiciaire est vierge et à qui on continue à refuser pour la douzième fois la liberté provisoire alors que le procès est en appel.

Vital Kamerhe

« *Qui ne sait pas qu'aucune preuve attestant le détournement des fonds par Vital Kamerhe n'a été présentée dans ce procès* », s'est-il demandé.

Par ailleurs, il est rappelé que la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe a renvoyé au 2 octobre 2020, la prochaine audience dans le cadre du procès de Vital Kamerhe. A l'appel de la cause, le président de l'UNC était absent et s'est fait représenter par ses avocats qui ont tenu la même ligne de défense, en réitérant l'innocence de leur client.

Condamné le 20 juin dernier par le tribunal de Grande instance de Kinshasa/Gombe, dans le cadre du programme de 100 jours du chef de l'État, à 20 ans des travaux forcés et à 10 ans d'inéligibilité pour détournement des deniers publics, Vital Kamerhe avait interjeté appel contre cet arrêt.

Lucien Dianzenza

TIME MAGAZINE

Le Dr Muyembe parmi les 100 personnalités les plus influentes au monde

La liste 2020 TIME100 met en vedette les pionniers, artistes, leaders, icônes et autres personnalités qui ont eu un grand impact cette année.

Parmi elles figurent le médecin congolais Jean-Jacques Muyembe, à qui un autre médecin congolais, Denis Mukwege, Prix Nobel de la paix 2018, rend un vibrant hommage, ci-dessous.

« Le Dr Jean-Jacques Muyembe Tamfum est un citoyen congolais et un collègue médecin pour lequel j'ai beaucoup de respect. Son combat contre Ebola, de son aide à la découverte du virus en 1976 en passant par la récente épidémie de 2018 à 2020, a grandement profité au peuple congolais ainsi qu'au monde entier. Le Dr Muyembe a pris des mesures exemplaires pour lutter contre la désinformation et la méfiance du public à l'égard des vaccins thérapeutiques,et a été le pionnier de nouvelles techniques de confinement du virus dévastateur, renforçant ainsi l'engagement médical et scientifique de toute une génération. Depuis cinq décennies, il est un modèle d'excellence pour l'humanité car il donne de l'espoir aux plus vulnérables. Le Dr Muyembe fait partie des hommes exceptionnels qui font progresser la science et font vraiment une différence.

Nous sommes constamment confrontés à des défis de santé, mais je suis convaincu que son expertise, combinée à celle d'autres scientifiques internationaux, continuera à être d'une grande aide pour surmonter les nouveaux fléaux auxquels nous sommes confrontés, comme la Covid-19. Même au-delà de la République démocratique du Congo, les nombreuses contributions du Dr Muyembe à la médecine font de lui un trésor pour le monde. Je salue son travail, son dévouement et sa persévérance. »

Patrick Ndungidi

SUD-KIVU

Olpa salue la relaxation d'une journaliste à Bukavu

L'Organisation de promotion et de défense de la liberté de la presse s'insurge, par ailleurs, contre la procédure d'arrestation de la journaliste Prisca Zawadi Bukaraba, sans aucun fondement juridique avec seule finalité de restreindre sa liberté de mouvement.

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a dit prendre acte de la libération de Prisca Zawadi Bukaraba, directrice à la Radio Iriba Fm, station communautaire émettant à Bukavu, dans la province du Sud-Kivu. Tout en saluant cette relaxation, Olpa s'insurge également contre la procédure de son arrestation, sans aucun fondement juridique avec seule finalité de restreindre la liberté de mouvement d'une journaliste. « Ces pressions administratives sont de nature à porter gravement atteinte à la liberté de presse garantie par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme », a fait observer cette organisation, dans son communiqué du 22 septembre 2020.

Prisca Zawadi Bukaraba

L'Olpa indique que la journaliste a été relaxée le 21 septembre 2020 dans la soirée, après 7 heures de privation de liberté au bureau local de l'Agence nationale des renseignements (ANR/Bukavu).

A l'en croire, Prisca Zawadi Bukaraba a été interpellée au moment où elle s'y était rendue pour répondre à l'invitation du responsable local de l'ANR/Bukavu. Arrivée sur le lieu, explique l'Olpa, elle a été entendue sur procès-verbal par le responsable précité qui l'a accusée d'exploitation illicite d'une station, avant d'exiger le paiement immédiat d'une caution de cinquante dollars américains. « Et Prisca Zawadi Bukaraba a opposé son refus de payer les frais exigés, avant d'être privée de liberté pendant plusieurs heures », souligne l'organisation.

Lucien Dianzenza

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU NUMÉRO DE JEUNE AFRIQUE

CONGO
Le compte à rebours

DISPONIBLE DÈS MAINTENANT
chez votre marchand de journaux
et en édition digitale pour seulement

1€

www.jeuneafrique.com

JEUNE AFRIQUE MEDIA GROUP

MÉDIAS

Le neuvième congrès de l'UNPC confirmé en octobre

Ces travaux dans la ville-côtière de Moanda, dans le Kongo Central, initialement prévus du 21 au 22 septembre vont finalement se tenir du 5 au 7 octobre 2020.

L'Union nationale de la presse du Congo (UNPC) a confirmé la tenue du neuvième congrès, du 5 au 7 octobre 2020, dans la ville côtière de Moanda, au Kongo central. La confirmation a été faite au cours d'une conférence de presse tenue le 22 septembre, au siège de la corporation, à Kinshasa, par le président sortant de cette structure, Joseph Boucard Kasonga Tshilunde. *« Le congrès aura bel et bien lieu. Les hôtels au niveau de Moanda sont déjà réservés ... »*, a-t-il affirmé.

Joseph-Boucard Kasonga a également confirmé la participation des délégués des provinces dont certains seraient déjà à Kinshasa, de passage pour Moanda. Le président de l'UNPC a, par ailleurs, indiqué que ces travaux, initialement prévus du 21 au 22 septembre, ont été renvoyés au début du mois d'octobre pour des raisons organisationnelles. A l'en croire, la date de la tenue de ces travaux a connu un décalage à cause des problèmes liés à la logistique notamment l'arrivée de toutes les délégations des provinces à Kinshasa.

Les regards jetés vers l'avenir

Kasonga Tshilunde a, par ailleurs, confirmé la contribution de la première dame Denise Nyakeru Tshisekedi, par la fondation éponyme, à hauteur de 100 mille dollars américains pour la tenue de ces travaux. Candidat à sa propre succession, Boucar Kasonga Tshilunde confirme que la liste définitive des candidats sera connue bientôt et appelle à l'unité de la corporation, tout en sollicitant aux membres de la structure de passer l'éponge. *« Je demande à tout le monde d'oublier le passé. On va se retrouver, on va parler de nos problèmes et on va trouver toutes les solutions possibles »*, a-t-il indiqué.

Le président sortant de l'UNPC exhorte tous les professionnels des médias, y compris ceux réputés dissidents, à commencer « une nouvelle aventure ». Nous devons, a-t-il dit, oublier le passé et mettre nos forces ensemble pour aller au congrès où tout doit se résoudre.

Kasonga Tshilunde, au micro.

Une marche de soutien au patriarche Malembe Tamandiak

Dans une correspondance adressée au gouverneur de la ville-province de Kinshasa, « les anciens de l'Ifasic », toutes les promotions confondues, projettent de battre le pavé, le vendredi 25 septembre, en signe de soutien à l'ancien recteur, « récemment traîné dans la boue par la génération montante ». Nous comptons, ont-ils écrit, organiser cette marche pacifique en hommage au patriarche et icône de la presse congolaise, Malembe Tamandiak, ce vendredi 25 septembre à Kinshasa, pour lui témoigner notre indéfectible soutien en raison de ses nombreux sacrifices consentis dans la formation des journalistes RD Congolais que nous sommes.

Cette marche partira de la gare centrale jusqu'au cabinet du ministre de la Communication et des Médias, à la Ratelesco ou la Rtnc 2, sur l'avenue Tombalbay, où un mémo sera déposé.

Selon les organisateurs, à travers cette marche, ils veulent attirer l'attention des autorités sur le désordre qui mine la profession avec notamment l'organisation d'« un congrès controversé à Moanda ».

Il est rappelé que le patriarche Malembe Tamandiak est, depuis un certain temps, en guerre ouverte contre le président Kasonga Tshilunde.

Cette icône de la presse en RDC s'est ouvertement opposée à l'organisation de ce congrès de l'UNPC à Moanda. Le patriarche de la presse a tenu, il y après de plus d'une semaine déjà, un point de presse dans la salle de la paroisse Fatima, dans la commune de la Gombe à Kinshasa, en sa qualité de membre honoraire, membre d'honneur et membre associé de l'UNPC, à l'occasion duquel il a dit toute sa tristesse sur la situation que traverse l'organe fédérateur de la presse congolaise en ce moment.

Pour le professeur Malembe, qui parlait devant plusieurs professionnels de la presse et des structures des médias, Kasonga Tshilunde a convoqué le congrès de Moanda en violation des articles 19, 20, 29, 32, 64,38 de la loi qui régit la presse dans le pays. De son avis, « ce congrès est irrégulier, frauduleux et illégal ». Pour motiver sa position, le patriarche a notamment indiqué que selon la procédure, la lettre pour convoquer un congrès est signée par tous les membres du comité de l'UNPC. Or, a-t-il fait remarquer, dans le cas d'espèce, c'est seul Tshilunde qui le signe parce que les autres membres du comité se sont désolidarisés de lui. En outre, a-t-il indiqué, un congrès doit être convoqué trois mois avant. *« Ce qui n'est pas le cas »*, a-t-il regretté notant que la seule option qui restait était de soutenir le comité que dirige le vice-président Tabasenge de l'UNPC pour organiser un vrai congrès.

Lucien Dianzenza

PROGRAMME DES OBSÈQUES

Yvette Reine Nzaba, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, Mr et Mme Paulin Richard Ovoundard informent les parents amis et connaissances, les fidèles du Ministère Chrétien du Combat Spirituel, les anciens élèves du Complexe Anne Marie Javouhey de Brazzaville et ceux du complexe Scolaire les Amis de Julien que, le programme des obsèques de leur fils, petit fils, neveu et cousin, Paulin Richard Ovoundard, étudiant à l'école supérieure des sciences Economiques et de Management (ESSEM) de Casablanca (Maroc), décédé le 31 juillet 2020 à Casablanca se déroulera comme suit :

Lundi 21 septembre 2020 : reprise de la veillée funèbre au domicile familial, sis derrière le marché Massengo, avenue du marché, non loin de l'église catholique Saint Grégoire.

Jeudi 24 septembre 2020

17h 10 : arrivée de la dépouille mortuaire par le vol régulier d'Air France.

Vendredi 25 septembre 2020

8h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville.
9h00 : recueillement au domicile familial.
13h00 : office religieux.
14h00 : départ pour le cimetière du Centre-ville.
17h00 : retour au lieu de la veillée et fin de la cérémonie.

REMERCIEMENTS

Les enfants Mindouli, oncle Émile Loubaki et beau frère Léon Goto vous remercient très affectueusement et très sincèrement d'avoir participé, de près ou de loin,à leur peine après le décès de leur père et frère, le 9 sept 2020 à l'âge de 79 ans et porté en terre le lundi 21 septembre au cimetière de Vindoulou à Pointe Noire.

Nous vous sommes très reconnaissants pour vos marques de sympathie que vous avez témoignées véritable source de réconfort dans ces moments douloureux.

NÉCROLOGIE

Jean-Pierre Dianzolo, Béatrice Dianzolo, Brice Zoba et famille annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils, oncle et petit-frère Thimotée Magloire Dianzolo, survenu le 16 septembre 2020 à Brazzaville.

La veillée mortuaire est située à Moukondo, quartier Andrade.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

Les enfants Dellau Guy Germain :

Mme Jeanine Dellau et enfants, Mr Alexandre Dellau et enfants, Mme Mavoungou née Nathalie Dellau et enfants, Mr Karl Dellau et enfants, Mr Davy Dellau et enfants, Mme Tati née Stella Dellau et enfants, Mr Louis Charles Dellau et enfants, Mme Blanche Dellau et enfants, Mme Da-Gloria Dellau et enfants, Mme Alexandra Dellau et enfants, Mlle Melissa Dellau, Mr Claude Dellau, Mr Guy-Roger Dellau, Mlle Geneviève Dellau, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur père « Guy Germain Dellau », ancien exploitant forestier, ancien agent de la société Sporafric et entrepreneur. Le décès est survenu le lundi 14 septembre 2020 à Bilinga, dans sa soixante treizième année.

Les veillées mortuaires ont lieu au domicile familial de l'OCH près de la boulangerie Ngok. L'inhumation aura lieu le samedi 26 septembre 2020 au cimetière familial de Mengo à 15 heures.

Paix à son âme

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle ILUNGA BADIA MBUJI, je désire être appelé désormais LOEMBA Alexandre.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposé dans un délai de trois (3) mois.

EXPOSITION

L'art congolais à l'honneur en Belgique et en France

L'exposition « Kinshasa Chroniques » se déroulera du 14 octobre 2020 au 11 janvier 2021 à la cité de l'architecture à Paris, tandis que le Musée MAS à Anvers, en Belgique, abritera l'exposition « 100 x Congo. Un siècle d'art congolais à Anvers ».

Ce sera pour la première fois que la Cité de l'architecture et du patrimoine présentera une grande exposition d'art contemporain pour interroger la ville et ses représentations, indique l'institution. *« Le parcours propose une approche de la capitale congolaise, Kinshasa, troisième ville d'Afrique par la taille, née du regard d'artistes dont la pratique est ancrée dans une expérience intime de l'espace urbain »*, explique-t-on.

Pour ce faire, fait savoir la cité de l'architecture, 70 artistes congolais, membres pour la plupart d'une très jeune génération de créateurs raconteront, dans cette exposition, la complexité et la richesse de la capitale congolaise. *« Photographie, BD, performance, vidéo, peinture, slam, etc : leurs travaux offrent de multiples points d'entrée pour penser l'espace urbain kinois. Les œuvres présentées constituent ainsi une écriture plurielle, novatrice et engagée où s'exprime une lecture de la ville comme creuset des possibles. Avec ses quelques treize millions d'habitants et 85% de sa surface auto-planifiée et auto-construite, Kinshasa peut, en effet, être perçue comme le révélateur d'une nouvelle façon de produire la ville ».*

Kongo Astronauts, Sans Titre - série «After Schengen»/DR

Une exposition en 9 chroniques

L'exposition « Kinshasa Chroniques » s'articule autour de neuf chroniques : performance, sport, paraître, musique, capital, esprit, débrouille, futur et mémoire. *« Les thématiques sont diverses mais n'ont pas pour objectif d'offrir une vision englobante et exhaustive de Kinshasa. Ces chroniques peuvent d'ailleurs être abordées de manière linéaire ou bien selon l'intérêt et l'envie des visiteurs, en faisant des sauts, des impasses, des allers et retours»*, explique-t-on.

Engagés à la recherche de manières nouvelles de dire et d'imaginer la ville, tant formellement qu'éthiquement et politiquement, les concepteurs que l'on rencontre dans cette exposition mettent radicalement à mal clichés et images faciles. Ils disent, par la plastique, par le verbe, par le son, Kinshasa telle qu'elles et ils la voient, la vivent, la questionnent, l'imaginent, l'espèrent, la contestent.

« Les thématiques sont diverses mais n'ont pas pour objectif d'offrir une vision englobante et exhaustive de Kinshasa. Ces chroniques peuvent d'ailleurs être abordées de manière linéaire ou bien selon l'intérêt et l'envie des visiteurs, en faisant des sauts, des impasses, des allers et retours »

Un siècle d'art congolais à Anvers

Il y a exactement cent ans, en pleine période coloniale, la ville d'Anvers est entrée en possession d'une collection congolaise. Pour ce faire, l'exposition « 100 X Congo », indique le MAS, met à l'honneur cent pièces phares. *« Quelles histoires s'y cachent ? Comment sont-elles arrivées ici ? Quelle était leur signification pour les peuples congolais ? Et où se trouve l'avenir de la collection ? »*, s'interroge le MAS, en indiquant que le public pourra découvrir comment se sont déroulés les premiers contacts entre l'Europe et l'Afrique ; comment les maîtres anversois ont représenté les Africains et pourquoi les Congolais ont été exhibés lors des expositions universelles. Le public découvrira également l'impact des missions sur la culture congolaise lors de la colonisation et comment les Congolais voyaient-ils le blanc (mundele).

Pour cette exposition, indique le MAS, le musée collabore avec des artistes et des chercheurs belges et congolais, en entrant en dialogue avec des résidents anversois d'origine belge et africaine. L'exposition permettra ainsi de mener une réflexion sur l'image des Africains et sur le passé, le présent et l'avenir de la collection congolaise.

Patrick Ndungidi

SEPTIÈME ART

Moyindo Mpongo passe derrière la caméra

Célèbre dans le milieu du cinéma kinois en pleine éclosion, qui se bat bec et ongles pour se faire connaître à l'international, le jeune acteur, incarnant souvent les premiers rôles dans la plupart de ses apparitions, entend réaliser à son tour deux films, un moyen et long métrage, d'ici à décembre.

Lucrèce Lompengo, alias Moyindo Mpongo, est au nombre des personnages de la série Canal+ tournée à Kinshasa, L'amour à 200 mètres.

Dans l'un des épisodes, vu en première diffusion à la mi-novembre 2019, rediffusé pendant le confinement, il campait le rôle d'Eddy en couple avec Sabrina, Diane Kamuanga. Sa carrière d'acteur, entamée il y a sept ans, lui sourit plutôt bien jusqu'ici au point et lui a donné curieusement l'envie de passer voir comment les choses se passent aussi de l'autre côté de la caméra. « *Les êtres humains ont tous des talents qu'ils exercent chacun à sa manière. Dans mon cas, je me suis rendu compte que j'ai beaucoup à donner devant, mais aussi derrière la caméra. Il faut noter que j'ai d'abord fait de la littérature, les langues, l'écriture. J'écris des scénarios, des synopsis, des dialogues, etc. J'ai l'œil qu'il faut pour la réalisation, pour avoir travaillé avec des réalisateurs. J'ai compris l'art de la réalisation et je me dis qu'il serait utile d'offrir à mon pays cet autre talent encore caché et laisser la place aux autres devant la caméra. Après l'expérience accumulée en RDC, je souhaite aussi tourner au Ghana, au Nigéria, puisqu'ici j'ai fait le tour de tous les réalisateurs* », raconte Moyindo au Courrier de Kinshasa.

À vrai dire, être réalisateur n'est pas un rêve nouveau pour l'acteur kinois qui s'y est même déjà essayé, il y a quelques années. « *J'ai écrit beaucoup de scénarios, mais je n'ai pas encore réalisé de films. Toutefois, à l'époque où, rappeur, je vivais en Corée du Sud, je réalisais des vidéos de mes titres, des mini-films. Je ne voulais pas que les gens se retrouvent juste à danser dans mes clips. Je tenais à illustrer des informations que je rappais en anglais par des images* », a-t-il dit.

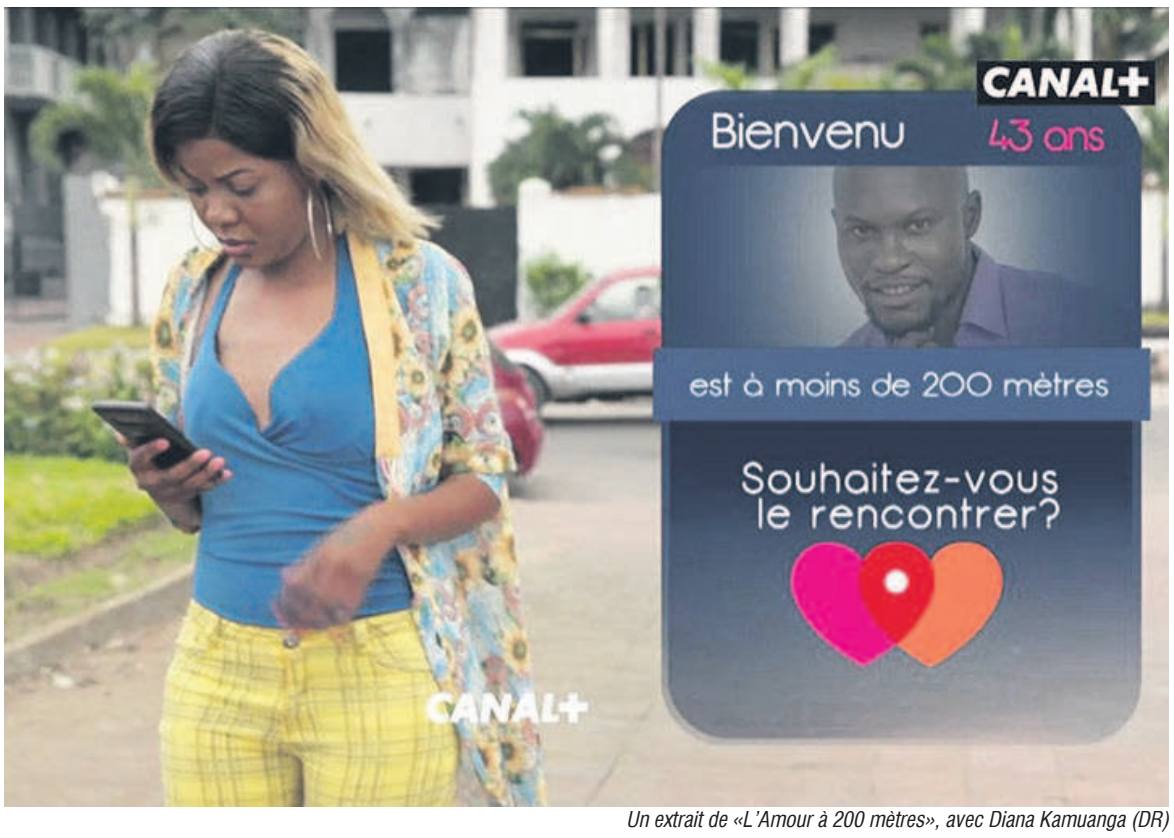

Un extrait de «L'Amour à 200 mètres», avec Diana Kamuanga (DR)

Le cercle et Mikili

Pour l'heure, nous apprend Moyindo : « *Personnellement, je travaille sur deux projets de films que je compte tourner parallèlement d'ici à la fin de cette année. Le cercle 1 pour commencer, parce que c'est une saga en trois épisodes, il y aura plus tard, le 2 et le 3, ainsi que Mikili* ». Et de poursuivre : « *Dans Le cercle je raconte un fait très récurrent dans toutes les sociétés. Plusieurs personnes, des familles se font du mal, s'autodétruisent alors qu'ils ont des liens parallèles sans le savoir de sorte que l'on se fait du mal en faisant du mal à autrui.* » Et d'illustrer ses propos, il explique une des intrigues du Cercle : « *Je joue le rôle d'un homme marié dans le film, dont la femme a des affinités avec un gars pas net, un pickpocket qui lui vend, à l'occasion, le fruit de ses larcins, notamment des téléphones. Il m'a dépouillé de mon portefeuille et mis en difficulté mon foyer. Pourtant, ce voleur n'est nul autre que le fils de son patron, en perpétuel conflit avec son père qui n'approuve pas son choix de vie. Ce mauvais fils entretient de bonnes relations avec ma femme, sans réellement savoir qui ils sont. Lorsqu'il me vole, il ne sait pas qu'il fait du mal à celle qui le considère comme une personne de confiance. C'est courant dans notre société de rencontrer des gens qui se font du tort et découvrent au final leur parenté, ils sont cousins, par exemple. Des incidents déplorables du genre sont légions dans la société* ».

Quant à Mikili, nous raconte Moyindo : « *Ce film est assez spécial, il évoque une autre réalité, dont certaines gens prétendent avoir été témoins. Il s'agit de ces personnes qui, par un phénomène inexplicable, se seraient retrouvés un beau matin dans la rivière N'Djili, alors qu'elles résident en Europe ou en Occident depuis plusieurs années. Elles se seraient fait rapatrier ou téléporter de manière mystérieuse* ».

Par ailleurs, souligne-t-il : « *En toile de fond de cette fiction, j'exhorte la jeunesse congolaise à aimer notre pays, d'y travailler et investir. Plusieurs jeunes veulent à tout prix le quitter, il y a une vraie recrudescence de cette tendance. Ils tiennent à aller en France ou en Belgique, sans objectif prédéfini, ils y tiennent, c'est tout ! J'en ai personnellement rencontré pas mal en France que j'enviais, vu d'ici pensant qu'ils menaient une bonne vie, car ils résident depuis dix, voire vingt-ans. J'ai été surpris de les voir survivre misérablement en vendant des petits rien, n'importe, quoi aux abords de la Tour Eiffel, aux Champs-Élysées, etc. À y regarder de près, je vis bien mieux à Kinshasa, moi. Les jeunes doivent chercher à se former et s'informer pour aider la nation à émerger* ».

Vu au petit écran, Moyindo est le commandant Elombe de la série Ndakisa que les Kinois ont suivi, notamment sur B-One TV en 2017.

Tout récemment, il a partagé le rôle principal avec l'Américain Brandon Ray Olive, dans Heart Of Africa (Cœur d'Afrique) de Tshoper Kabambi.

Tenu pour une star, à part entière, du cinéma congolais en construction, Moyindo Mpongo a fait du chemin depuis son premier rôle professionnel offert par le Grand Balufu Bakupa-Kanyinda dans Esprit de paix. Et ce n'est pas faux, lorsqu'il affirme avoir eu affaire à tous les réalisateurs, après sa participation à près d'une trentaine de réalisations locales. Il est présent dans vingt-sept fictions où, pour la plupart des cas, il a joué le premier rôle.

Nioni Masela

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

National 2, 6e journée

Groupe A

La réserve de Lorient s'incline à domicile face à Pryvé-Saint-Hilaire (0-2). Loris Mouyokolo était titulaire en défense centrale.

La réserve de Caen l'emporte à Granville (1-0). Sans Herman Moussaki. Blois bat Chartres 2-0 avec Romaric Ngouma titulaire et Daniel Moutala entré à la 73e.

Sans Morgan Poaty, écarté, la réserve de Guingamp fait match nul à Sainte-Geneviève-des-Bois (0-0).

Groupe B

Wil Césaire Matimbou était titulaire dans les buts de l'Entente-Sannois-Saint-Gratien, vainqueur de la réserve de Metz (2-1).

Trey Vimalin gardait la cage de la réserve de Reims, qui partage les points avec Sedan (0-0).

Archi Fataki, remplacé à la 66e, et Schiltigheim chutent lourdement chez le Gazélec Ajaccio (0-4).

Saint-Maur-Lusitanos s'incline à Belfort (0-2) sans Enzo Kimbembé.

Wil-Césaire Matimbou, 20 ans, enchaînait sa 6e titularisation avec l'ESSG cette saison (DR)

Groupe C

Martigues prend les 3 points chez la réserve de l'AS Monaco (3-0). Chris Malonga, auteur d'un tir repoussé sur la ligne à la 45e+2, a été remplacé à la 69e.

Rumilly-Vallières bat Fréjus-Saint-Raphaël (1-0). Thomas Oualembo est entré à la 73e. Dans les rangs haut-savoyards, Kévin Monziaou Zinga a quitté le club et s'est engagé il y a quelques jours avec le RNK Split, pensionnaire de 3e division croate.

Groupe D

Béziers écrase Angoulême (4-1). Titulaire, Hugo Konongo a été averti à la 65e, puis expulsé à la 84e après un second carton jaune.

Trélissac est tenu en échec par Colomiers 1-1. Sans Juvrel Loumingou, blessé. Chez les visiteurs, Isaak Tchimbakala est entré à la 87e. Bourges 18 s'incline à domicile face à Romorantin (0-2). Orphang Donga, remplacé à la 45e, et Dorian Samba, averti à la 16e, ont débuté la rencontre. Félix Okassa Leboa n'était pas dans le groupe.

Chamalières, avec Exaucé Ngassaki et Christopher Bitsamou titulaires, ne parvient pas à trouver la faille face à Bergerac (0-0).

La réserve d'Angers coule à pic face à Les Herbiers (0-4). Malgré la présence de Kévin Mouanga en défense centrale.

Camille Delourme

LE PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

Les soumissionnaires à l'appel d'offres relatif aux travaux de construction des postes à quai seront bientôt fixés

La séance d'ouverture des offres issues de l'appel d'offres pour les travaux de construction de postes à quai dans le cadre de la phase d'urgence du plan directeur de développement du port de Pointe-Noire a eu lieu le 17 septembre dans la salle de conférence du Port autonome de Pointe-Noire.

Afin de permettre le financement de ce projet, le port autonome de Pointe-Noire avait signé avec l'Agence française de développement (AFD), une convention de financement adossée d'une subvention de l'Union européenne.

Le périmètre révisé des travaux à réaliser concernant le lot 1 dans le port de commerce se présente comme suit : La construction de 250 ml de quai sur la façade Ouest du nouveau môle, dont 200 ml fondés à -12, 50 et le reste fondé à – 16, 00 m. La réalisation d'un raccordement de 110 ml environ, sous forme de darse, de profondeur variante entre 4,00 m et 12, 50 m entre le quai Ilogs et ce nouveau quai. La mise en place d'une protection en enrochements sur les façades Ouest, Nord et Est du nouveau Môle. La construction d'une darse de 16, 00 m de largeur sur une longueur de 50 m à des profondeurs de 6,00 pour la mise à sec des navires de 1200 tonnes. La construction d'une section du quai multifonction sur une longueur de 100 m environ. Pour ce qui est du lot 2, son périmètre reste inchangé et concernera la construction de 600 ml de quai destiné à la pêche industrielle et la construction d'un débarcadère ou d'un brise-lames pour la pêche artisanale.

« La réalisation de l'ensemble de ces projets permettra non seulement de poursuivre la modernisation des infrastructures portuaires, processus amorcé depuis une décennie avec le programme d'investissements prioritaires, mais également de faire

face à la forte demande observée ces dernières années pour la réception des trafics des bois, des céréales, de fer, des phosphates, de clinker, de charbon, de gypse, et d'autres…Ce projet aura un impact social important, à travers l'amélioration de la sécurité alimentaires des populations et la création des emplois en phase de construction et d'exploitation des ouvrages » a dit Séraphin Bhalat, directeur général du Port autonome de Pointe-Noire.

Ainsi, après la publication d'un avis à manifestation d'intérêt ouvrant la procédure de sélection de l'entreprise devant réaliser les travaux lancés le 19 mai 2018, onze dossiers de candidature avaient été réceptionnés à cet effet le 2 juillet 2018. A l'issue de cette étape de la procédure, seuls quatre dossiers avaient été retenus à savoir Besix (Belgique), Soletanche Bachy /Sogea Satom/ Dumez (France), Eiffage/Socofran (France), Razel/Jan De Nul (France). Il est à noter qu'à chaque étape de la procédure était assujettie à l'avis de non objection de l'Agence française de développement (AFD).

« Le dossier d'appel d'offres (DAO) a été transmis aux entreprises le 6 décembre 2019 et la date de remise des offres était fixée au 21 février 2020. Par la suite, une visite des sites des travaux était organisée du 17 au 18 décembre 2019. A cette occasion, il était demandé aux soumissionnaires ayant d'éventuelles questions d'éclaircissement de les soumettre au Port autonome de Pointe-Noire. C'est ainsi qu'il a été enregistré 195 questions dont les réponses valant modification et/ou complément du dossier d'appel d'offres ont été apportées à chacune d'elles et transmises aux candidats dans 13 séries de réponses aux questions. En outre, pour faire suite aux demandes de certains candidats et tenant compte des mesures restrictives liées à la pandémie de la Covid 19, la date de remise des offres avait été reportée à six reprises. Par ailleurs, il sied de signaler que deux modifications majeures sont intervenus pendant le processus d'appel d'offres à savoir l'introduction d'une 2e option pour l'ouvrage à construire pour la pêche artisanale (débarcadère) : l'addendum n° 1 publié le 21 février 2020 ; la modification du périmètre des travaux du lot 1 ; l'addendum n°2 publié le 10 août 2020 » a ajouté Séraphin Bhalat.

Ainsi, au cours de la séance d'ouverture des offres et conformément à la clause 25.3 des instructions aux soumissionnaires, les plis réceptionnés ont été ouverts l'un après l'autre, le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix, ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le montant de l'offre (par lot) y compris les rabais et leurs modalités d'imputation ainsi que les variantes, sans oublier l'existence d'une garantie de soumission et la preuve de paiement des frais du dossier.

« Une commission technique va être mise en place pour le dépouillement le plus rapidement pour prononcer l'adjudication aux soumissionnaires qui nous aura présentée l'offre économique la plus avantageuse pour le port autonome de Pointe-Noire » a conclu Séraphin Bhalat.

ANNONCE LÉGALE

Récépissé de dépôt
Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire
B.P 689-TEL 940533
République du Congo
V/REF:
N/REF: CG/PNR/18B76-20DB 196
Le greffier du tribunal de commerce de Pointe-Noire certifie qu'il a reçu le 01/09/2020, le Procès-Verbal d'assemblée du 10/08/2020, portant dissolution anticipée et nomination du liquidateur, concernant la société : FA International Compagny, en sigle(FAIC), société à responsabilité limité, sise au 79 rue docteur Moe Poaty, centre-ville, Pointe-Noire.
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 20 DA 485, le 01/09/2020. R.C.C.M. Pointe-Noire (CG/PNR/18B76)
Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier
Annexes
Modificative du 01/09/2020 N°M2/20-665
Dissolution anticipée de la société
Dissolution anticipée de la société à compter du 10/08/2020. Liquidateur : Mr Chen Fabien, le siège de la liquidation est fixé à Pointe-Noire. Journal d'annonces légales : la chambre de commerce.
Date d'effet, 10/08/2020.

KOUILOU

Ouverture de la 10è session ordinaire administrative du conseil départemental

Les travaux de cette session débutés le 21 septembre à Loango, sous les auspices d'Alexandre Mabiala, président du conseil départemental du Kouilou, dureront dix jours.

Au cours de ces retrouvailles, les conseillers départementaux auront à examiner au total 14 affaires, entre autres, le projet de délibération portant mise en concession du motel de M'vouti-poste et celui de Kayes-poste; le projet de délibération portant élaboration de la politique sur le contenu local ; projet de création d'une chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, de pêche et des métiers dans le département du Kouilou, etc.

Ouvrant les travaux de cette rencontre, Alexandre Mabiala a rappelé que cette dixième session ordinaire administrative se tient sous le signe de l'avancement, à travers la relance progressive et méthodique des activités suspendues, suite à la construction du siège de l'hôtel du conseil départemental du Kouilou.

La tribune officielle à l'ouverture des travaux/crédit photo Adiac

«*Aujourd'hui, les services techniques ont été instruits pour que les délibérations et recommandations, issues des sessions passées, soient réactualisées en vue de leur mise en œuvre progressive. C'est dans ce cadre que les différentes affaires soumises à l'examen des élus locaux marquent une suite logique avec celles examinées lors des précédentes assises*», a-t-il déclaré.

Poursuivant son propos, le président du conseil départemental du Kouilou a signifié que le siège de cette institution sera bientôt connecté au réseau électrique de la société Energie électrique du Congo. «*Au nom des populations de Loango, nous disons merci au président de la République, Denis Sassou N'Guesso, pour cette réaction immédiate pour l'électrification de Loango. C'est pourquoi l'effort doit commencer par nous, filles et fils du Kouilou. Ces efforts sont le gage du succès de cette vaste entreprise de construction du département, et partant, de la nation...* », a-t-il indiqué.

«Au nom des populations de Loango, nous disons merci au président de la République, Denis Sassou N'Guesso, pour cette réaction immédiate pour l'électrification de Loango. C'est pourquoi l'effort doit commencer par nous, filles et fils du Kouilou. Ces efforts sont le gage du succès de cette vaste entreprise de construction du département, et partant, de la nation... »

Alexandre Mabiala était accompagné de Paul Adam Dibouilou, Anatole Collinet Makosso et Charles Nganfouomo respectivement préfet de ce département, ministre de l'Enseignement primaire et secondaire et ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

Les participants ont aussi suivi deux communications faites par ces deux membres du gouvernement sur la situation peu satisfaisante de l'école au Kouilou et le transfert des compétences entre l'Etat et les collectivités locales. Une minute de silence a été observée en mémoire de l'ancien président de la République, Pascal Lissouba, décédé le 24 août dernier en France.

Séverin Ibara

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE POINTE-NOIRE

Deux milliards FCFA supplémentaires dédiés aux voiries urbaines

Le conseil départemental et municipal de Pointe-Noire vient de recevoir un appui budgétaire supplémentaire de l'Etat de deux milliards de francs CFA pour la poursuite des travaux d'amélioration des voiries urbaines. L'annonce a été faite par son président, Jean François Kando, à l'ouverture de la 10e session administrative du conseil.

La ville de Pointe-Noire connaît des difficultés en matière d'aménagement des voiries urbaines. Avec ses moyens insuffisants, le conseil départemental et municipal réalise des travaux d'entretien des voies, bouche les nids de poules sur les chaussées pour permettre à la population de circuler sans difficulté.

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso avait décidé d'octroyer une dotation spéciale à la mairie de Pointe-Noire afin de lui permettre de réaliser différents projets d'aménagement des voiries urbaines.

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Charles Nganfouomo, avait à cet effet effectué une descente à Pointe-Noire pour se rendre compte de la manière dont cette dotation avait été gérée.

La visite guidée des chantiers/Crédit photos Adiac

Ainsi, au cours de la 10e session administrative du conseil, Jean François Kando s'est dit heureux d'annoncer aux élus locaux que leur choix contenu dans le programme d'urgence, adopté à cet effet et l'utilisation rationnelle de ces fonds viennent de faire bénéficier à la ville de Pointe-Noire, d'un appui budgétaire supplémentaire de l'Etat de deux milliards de francs CFA pour poursuivre les travaux d'amélioration des voiries urbaines.

Le bureau exécutif du conseil a, en marge des travaux de cette session administrative, effectué une visite des différents chantiers en cours de réalisation.

Au total, plus d'une quinzaine de chantiers ont été visités par l'équipe municipale, partant du centre-ville en passant par les quartiers, Siafoumou, Koufoli, Mongo-Kamba, quartier Culotte, Tchiniambi, l'avenue Marien-Ngouabi, Mpaka, jusqu'à Ngoyo.

Initiés avant le début de la crise sanitaire, ces chantiers sont inscrits dans le programme d'urgence du conseil départemental et municipal. Avec cet appui budgétaire de l'Etat, le bureau exécutif va poursuivre ses efforts d'amélioration des conditions de vie et de mobilité des populations.

La visite guidée a permis aux élus locaux de toucher du doigt l'état d'avancement des ouvrages mais également d'apprécier les efforts fournis par le bureau exécutif à travers la réalisation de ces chantiers.

Hugues Prosper Mabonzo

COVID 19

Ravsi entretient les chrétiens de Loandjili

Les chrétiens de Loandjili réunis au sein du Conseil supérieur des églises de réveil du Congo (Coserco) ont été sensibilisés le 19 septembre au Covid- 19 à la faveur d'un focus-group initié par les membres de Ravsi (Réseau des acteurs du volontariat et de la solidarité internationale).

Ce focus qui a lieu en présence du pasteur Jean-Baptiste Tchicaya, président du Coserco Zone 4 Loandjili s'inscrit dans la cadre de la poursuite des sensibilisations de masse que RAVSI a entreprises depuis quelque temps afin de répondre aux directives des autorités du pays demandant à toute organisation ou groupement de s'associer à la lutte contre la coronavirus.

Devant les fidèles réunis en l'église ministère d'évangélisation pour le réveil et la restauration (MIERR), Mack Genchell, vice-président de RAVSI, a développé le thème «La situation épidémiologique de la Covid 19 au Congo». Adoptant une méthode participative, l'orateur a présenté la situation actuelle du Covid en s'appuyant sur les données épidémiologiques, le mode de contamination, les signes cliniques. S'inquiétant de l'augmentation du nombre de contaminés du fait du non respect des mesures barrières par de nombreuses personnes, notamment dans les transports en commun ou dans les quartiers, il a exhorté les fidèles à éviter la discrimination et la stigmatisation à l'endroit des personnes contaminées car ce qui arrive à l'un peut aussi arriver à toute autre personne, a -t-il martelé. Ainsi a-t-il demandé aux fidèles de prier sans cesse pour les patients contaminés mais aussi pour le peuple, les chercheurs et scientifiques afin que soit trouvé le remède ou le vaccin qui mettra la population à l'abri de la maladie tant redoutée.

Les membres de RAVSI remettant des masques au responsable du Coserco/Crédit photo Adiac

Chargé à la communication au sein de Ravsi, Bernard Tchibinda Ndjimbi a demandé à tout fidèle de prier sans cesse car la prière est l'arme du chrétien qui doit aussi s'approprier des mesures barrières en tous lieux pour faire face à la maladie.

Après avoir présenté Ravsi, la plateforme des associations qui s'inscrit dans une démarche de valorisation du volontariat à travers les actions des différents membres avec l'appui de France volontaires, Rufin Mafouta, coordonnateur de ladite plateforme a, au regard d'une enquête menée dans les différents quartiers, dit que le Covid 19 a amené de nombreux bouleversements dans la société (Perte d'emploi, cessation d'activités, immobilisme…). L'appropriation des gestes barrières reste pour l'heure la seule arme de lutte a-t-il renchéri.

A la fin de l'activité, des masques alternatifs ont été remis aux fidèles du Coserco. Signalons que ces sessions de sensibilisation vont se poursuivre dans les autres arrondissements de Pointe-Noire.

Hervé Brice Mampouya

DÉVELOPPEMENT

Quinze statisticiens africains s'associent dans les données de genre

Il s'agit d'un réseau financé par Data2X. Il réunit des statisticiens de tout le continent africain, les points focaux pour les données de genre dans leurs bureaux nationaux de statistiques.

L'initiative vise à fournir un espace permettant à ces statisticiens de partager les meilleures pratiques sur ce qui a fonctionné - ou échoué - dans leurs pays, ainsi que d'apprendre les dernières méthodologies de collecte de données sur le genre. *« Il s'agit de connecter et d'amener les gens à partager leurs connaissances»,* a déclaré Shaida Badiee, directrice générale d' Open Data Watch.

Coordonné par le Centre africain de statistique de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), le réseau avait pour objectif d'aider les participants de tout le continent à assister à des conférences axées sur l'amélioration des pratiques de collecte de données sur le genre. La première réunion s'est tenue en novembre 2019 à Accra, au Ghana. A cause de la pandémie Covid-19, le réseau a plutôt organisé des webinaires. Les membres assisteront virtuellement au Forum mondial sur les données de l' ONU en octobre.

Meriem Ait Ouyahia, la coordinatrice du réseau, collecte et partage des ressources avec les participants, grâce à une plate-forme régionale de partage d'informations appelée African statistical knowledge network, développée par la CEA. Il existe une sous-section de la plate-forme spécifiquement pour le Réseau africain de données sur le genre. Celle-ci est mise à jour avec de nouvelles publications, des cours en ligne et des événements.

Il existe également un forum permettant de discuter des défis auxquels sont confrontés les membres du réseau. Celui-ci compte actuellement 15 membres, représentant 15 pays africains: Afrique du Sud; Botswana; Côte d'Ivoire; Éthiopie; Ghana; Kenya; Lesotho; Malawi; Nigéria; Rwanda; Sénégal; Tanzanie; Ouganda; Zambie et Zimbabwe, qui ont été analysés dans une étude d'Open Data Watch, qui a révélé que 48% des indicateurs relatifs au genre manquaient dans les données collectées pour ces pays.

Dans leurs bureaux nationaux de statistiques, les statisticiens collectent des informations telles que le nombre de filles inscrites à l'école, le nombre de femmes impliquées dans la politique et siégeant en tant que juges, ainsi que celui de femmes recevant un traitement contre le VIH, entre autres, points de données. Ces informations sont destinées à guider les décideurs politiques. L'un des objectifs du réseau est de partager les expériences entre les pays. Le Ghana, par exemple, prévoit de déployer un programme pilote pour collecter des données générées par les citoyens sur la violence à l'égard des femmes. Un autre objectif est de rendre les données plus disponibles.

Noël Ndong

COMMÉMORATION

La mémoire d'Antonio Agostinho Neto célébrée à Pointe-Noire

Né le 17 septembre 1922 et mort le 10 septembre 1979 à Moscou à l'âge de 57 ans, Antonio Agostinho Neto, premier président de la République d'Angola, aurait eu 98 ans s'il était encore vivant. La République du Congo lui a rendu hommage à travers une activité tenue il y a quelques jours à Pointe-Noire, en présence de Dieudonné Mouyongo, ministre de la Culture et des Arts.

Antonio Agostinho Neto a marqué l'histoire non seulement de son pays mais également de l'Afrique tout entière et du reste du monde, sa mort fut considérée comme une perte. Ce qui a d'ailleurs poussé, à trois pays non africains notamment le Brésil, le Portugal et le Cuba, à décréter un deuil de trois jours en sa mémoire.

Après sa mort, le corps d'Antonio Agostinho Neto fut embaumé à Moscou, pour ensuite être installé dans un mausolée à Luanda. Plusieurs pays ont reconnu sa bravoure et sa détermination, et des aéroports ont été débaptisés en son nom, à l'instar de l'aéroport international Antonio Agostinho-Neto de Pointe-Noire, en République du Congo, et celui situé sur l'île de Santo Antao au Cap-vert.

Président du Mouvement populaire de libération de l'Angola(MPLA), hormis sa vie politique, Antonio Agostinho Neto était également un poète aux œuvres incommensurables. Dans sa poésie, l'homme d'Etat décrivait le sens du devoir qui nait en lui : *« je n'ai plus d'espoir, je suis celui à travers qui l'espoir rayonne »,* disait-il.

En effet, ses poèmes sont des déchainements littéraires de liberté face au régime colonial, de prise de conscience du lien avec la terre qui rassemble tous les Angolais et apporte sous forme de spiritualité collective : « Nos somos ».

Le buste d'A.A. Neto/crédit photo Adiac

Il y a quelques jours, la République du Congo a rendu hommage à cet homme d'Etat, en commémorant le 98e anniversaire de sa naissance, l'écrin d'une journée mémorable qui a mis au soleil son histoire.

« Je n'ai plus d'espoir, je suis celui à travers qui l'espoir rayonne »

Le public était sous le charme en écoutant son histoire, cet héritage qu'Antonio Agostinho Neto a laissé pour le bonheur de son pays. La journée s'est vue belle, car les témoignages sur le premier président angolais ont été tentés de beaux mots d'une magnifique et dynamique interprétation dans lesquels chacun a pris du plaisir à le connaître davantage. Pour immortaliser sa mémoire, un buste a été érigé à l'aéroport international de Pointe-Noire, et cette œuvre a été réalisée par la fondation Antonio -Agostinho- Neto.

Notons que cette activité a connu la présence de quelques autorités angolaises, celles du département de Pointe-Noire, des membres du conseil départemental et municipal, ainsi que le haut commandement militaire.

Hugues Prosper Mabonzo

CONCOURS «TALENTS CONTEMPORAINS»

La dixième édition dédiée à l'eau

La Fondation François Schneider lance un appel à candidatures du 21 septembre au 20 novembre, pour le concours «Talents contemporains» sous le thème de « l'eau ». Cette dixième édition est ouverte à tout artiste évoluant dans le domaine de la peinture, du dessin, de la sculpture, de l'installation, de la photographie, de la vidéo et de toute forme d'art plastique ou visuel.

Les artistes doivent soumettre leurs dossiers avant le 20 novembre 2020 par voie électronique sur le site internet de la Fondation François Schneider : www.fondationfrancoisschneider.org. En cas de difficultés techniques liées au réseau internet, les candidats prendront contact au plus tôt avec l'organisateur. Tel : +33 (0)3 89 82 10 10.

Les participants sont invités à proposer leurs œuvres ou projets sur la thématique retenue. Les dossiers de candidature doivent être rédigés en langue française pour les candidats francophones, et en anglais pour les autres candidats.

Concernant les installations et les sculptures, les artistes ont la possibilité de présenter soit une œuvre existante soit un projet. Pour les autres formes artistiques, seule une œuvre existante peut être présentée, elle doit être unique.

Pour la vidéo ou la photographie si l'œuvre comporte des éditions, la dotation est différente (cf. règlement) ainsi, les productions de films, de spectacles vivants et de performances ne sont pas retenues.

Chaque candidat présente qu'une seule œuvre ou qu'un seul projet par année. Une œuvre proposée au concours ne peut être représentée au concours l'année suivante ou a posteriori. Le participant se justifie par son activité professionnelle artistique et/ou être diplômé d'une école d'art, avoir un parcours artistique solide c'est-à-dire, un travail qui a été récemment exposé dans des institutions, galeries, festivals, etc. ou avoir participé à une résidence artistique.

Les lauréats vont recevoir chacun 15 000 euros pour l'acquisition de leur œuvre qui intègre la collection de la Fondation et participeront à une exposition collective au sein du centre d'art de la Fondation. Aussi, ils bénéficieront d'une publication bilingue présentant leurs travaux ainsi qu'un portrait vidéo de chaque lauréat. Pour la réalisation des œuvres présentées sous forme de projets (sculpture ou installation), une enveloppe maximale de 100 000 euros est mise à disposition, celle-ci sera partagée entre les différents projets selon les besoins des artistes et les décisions du jury. Pour les photographies et les vidéos, la dotation est de 8 000 euros.

La Fondation François Schneider a pour ambition de découvrir, d'accompagner et de révéler de nouveaux talents et de valoriser la création contemporaine. À travers le concours « Talents contemporains », créé en 2011, la Fondation François Schneider soutient ces artistes par l'acquisition de leurs œuvres et leur mise en lumière au centre d'art de la Fondation via une exposition et l'édition d'un catalogue.

Quatre artistes seront désormais récompensés chaque année. Deux œuvres ou projets primés devront être en lien avec la pratique sculpturale ou l'installation tandis que deux autres œuvres existantes devront relever de la peinture, du dessin, de la photographie ou de la vidéo.

Rosalie Bindika

VIENT DE PARAÎTRE

Précis de sous-traitance au Congo : Nouvelle réglementation de la sous –traitance pétrolière

Publié aux Editions Publibook, l'ouvrage: Précis de sous-traitance au Congo : Nouvelle réglementation de la sous –traitance pétrolière écrit par les juristes Roland Bembelly et Annicet Cyriaque Nassy Pratt réunit l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives à la sous-traitance au Congo.

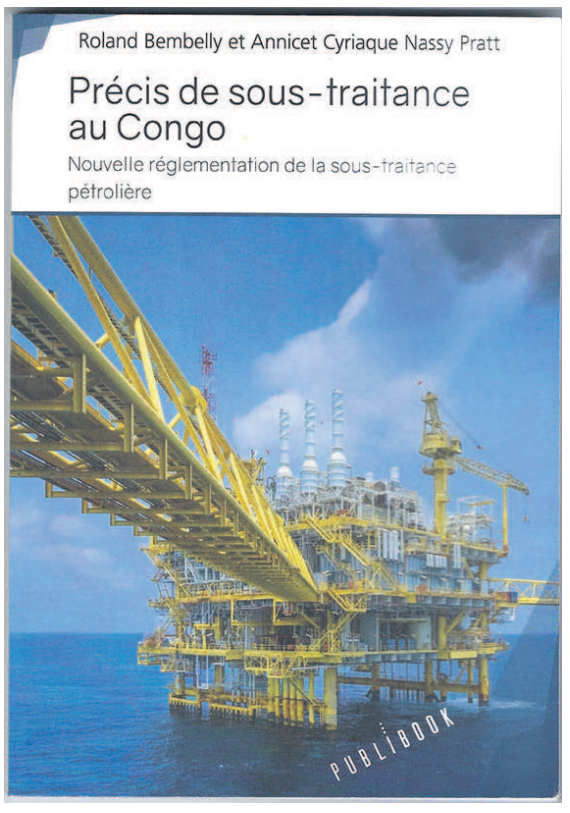

En publiant ce précis, ses auteurs ont pour ambition d'expliciter le droit de la sous-traitance au Congo et de projeter un regard sur la nouvelle réglementation de la sous-traitance dans le secteur pétrolier d'où l'intitulé Précis de sous-traitance pétrolière .

Outil indispensable aux opérateurs économiques, aux professionnels du droit et à tous les acteurs du secteur pétrolier, ce précis complète la connaissance souvent approximative du droit de la sous-traitance au Congo.

Roland Bembelly et Annicet Cyriaque Nassy Pratt ont bien voulu projeter un regard pédagogique sur cette nouvelle réglementation de la sous-traitance pétrolière. Ce regard transperce la législation générale de la sous-traitance en République du Congo que les auteurs ont minutieusement commentée.

La réglementation de la sous-traitance dans le secteur pétrolier amont n'a pas échappé à leurs analyses ; les règles du contenu local figurent aussi dans ce précis.

Ainsi, de nombreux textes tels: la loi du 1er février 2000 fixant les conditions d'exercice de la sous-traitance et les décrets du 7 août 2000 ont jeté les bases juridiques de la sous-traitance au Congo, le Code des hydrocarbures issu de la loi n° 28-2016 du 12 octobre 2016, la nouvelle réglementation de la sous-traitance dans le secteur pétrolier amont par les quatre décrets du 15 novembre 2019 ainsi que d'autres textes majeurs en la matière ont été abondamment commentés dans l'ouvrage.

Subdivisé en deux parties essentielles, à savoir : Le cadre juridique de la sous-traitance au Congo avec ses chapitres : le cadre général de la sous-traitance, le cadre particulier de la sous-traitance « Dans le secteur pétrolier », Création de la commission d'agrément de la sous-traitance dans le secteur pétrolier, le cadre particulier de la sous-traitance « Dans le secteur pétrolier amont ». La deuxième partie: La sous-traitance du secteur pétrolier amont à l' épreuve des décrets pris en application de la loi n° 28-2016 du 12 octobre 2016 portant Code des hydrocarbures au Congo et ses chapitres : la sous-traitance du secteur pétrolier amont et la réglementation sur l'emploi, la promotion et la formation et la sous-traitance du secteur pétrolier amont et la réglementation sur les conditions et modalités d'exercice de la prestation de service.

Roland Bembelly est avocat au barreau de Pointe-Noire, docteur en droit (Université Paris X Nanterre), diplômé de l'INSEEC en fiscalité et droit des affaires, titulaire du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA, Paris 2000), enseignant à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature, auteur des ouvrages Essentiel du Droit minier (2015) et le Code des hydrocarbures au Congo (2019).

Annicet Cyriaque Nassy Pratt , juriste en droit des affaires (cabinet Jufi Consulting), diplômé en droit des affaires (Université Bordeaux IV Montesquieu), ancien élève de l'Institut d'études judiciaires (I.E.J) de Limoges (France) , consultant –formateur des Instituts.

Hervé Brice Mampouya

JUDO

La sous-section Interclubs de la ville océane fait son premier regroupement

Dans la perspective de leur participation aux championnats militaires internationaux, la sous-section Interclubs judo a regroupé ses athlètes, le 21 septembre, à son siège en vue de la reprise des activités sportives.

Cette rencontre, a indiqué le directeur technique de la sous-section Interclubs judo de Pointe-Noire, Mann Kekolo Jefferson, a eu lieu sous le signe du strict respect des mesures barrières liées à la pandémie du coronavirus. Après plus de cinq mois d'attente suite à la Covid-19, plus de vingt athlètes compétiteurs et apprenant ont répondu à l'appel du staff technique de l'équipe.

« Nous avons au niveau de l'armée des championnats militaires internationaux, et chaque année nous avons des équipes qui représentent le pays à l'échelle internationale dès que l'invitation nous parvient. C'est pourquoi, nous avons eu l'accord de notre hiérarchie pour reprendre timidement les entrainements dans le respect des mesures barrières jusqu'à la reprise officielle des activités sportives afin de mettre nos compétiteurs dans les conditions», a indiqué le directeur technique de la sous-section interclubs judo.

De son côté, l'entraîneur principal du club, Me Bilezi Sade, a souligné que son club reçoit les nouveaux et les anciens pratiquants. *« Nous sommes là pour accueillir tous ceux qui veulent intégrer notre club à Pointe-Noire. Mais, avant le lancement officiel des activités sportives par le gouvernement, la circonstance actuelle nous exige de travailler avec un nombre limité ».*

La sous-section judo Interclubs/crédit photo Adiac

Cependant, le staff technique d'interclubs judo Pointe-Noire entend établir un programme d'activités qui sera soumis aux parents des athlètes pour apprécier les critères de participation aux activités du club. *« Dans le contexte de la covid-19, nous allons travailler par séquence. Les compétiteurs ou anciens pratiquants auront leur jour d'entrainement et les enfants également, pour ne pas cumuler le nombre d'athlètes dans le dojo »*, a notifié l'entraîneur.

Me Bilezi Sade a, par ailleurs, lancé un appel à tous gendarmes, militaires et civils intéressés au judo de se rapprocher du siège du club sis dans l'enceinte du camp 31 juillet, derrière le Mess mixte de garnison.

Charlem Léa Legnoki

NUMÉRO D'IDENTIFICATION UNIQUE

Opération d'enrôlement des diplomates

La direction générale des impôts a ouvert, le 23 septembre au ministère des Affaires étrangères, un site d'enrôlement pour l'acquisition du nouveau Numéro d'identification unique (NIU) réservé exclusivement au corps diplomatique.

C'est le directeur de la réglementation et du contentieux, Alain Frédéric Kanga, qui a procédé au lancement officiel du site d'enrôlement des diplomates. Selon lui, le site est ouvert deux fois dans la semaine (mardi et jeudi) de 9h à 15h. L'attribution du NIU est gratuite.

La cérémonie s'est déroulée en présence de la cheffe du site d'enrôlement, Ida Annie Anga, et du colonel de police Henri Jacques Kiénaka, directeur de l'identification civile, chef de projet NIU.

Rappelons que la cellule du nouveau NIU a été inaugurée le 10 août par le ministre des Finances et du Budget, Calixte Nganongo.

Le NIU est une immatriculation obligatoire du contribuable (personne physique et morale), délivrée par la direction générale des impôts et des domaines. Le nouveau NIU a été mis en œuvre par la direction des Systèmes d'information (DSI) du ministère des Finances et du Budget.

Un diplomate en plein enrôlement/Adiac

Il se particularise par la prise des empreintes digitales, de l'iris de l'œil et le QR code (un type de code barre en deux dimensions, constitué en modules noirs disposés dans un carré sur fond blanc). Ces trois éléments s'ajoutent aux données textuelles et à la photo de l'ancien NIU. Ce qui permettra aux administrateurs de vérifier aisément l'authenticité des contribuables et d'empêcher les personnes physiques ou morales de posséder plusieurs NIU.

Pour les personnes ordinaires, l'enrôlement et l'obtention du NIU se feront dans les services des impôts implantés dans les arrondissements ou auprès des agents des impôts dotés d'appareils d'enrôlement portatifs qui seront déployés dans les quartiers.

Yvette Reine Nzaba

COLOMBIE

Cérémonie de clôture de l'édition 2020 du Quibdo Africa Film Festival

Au terme de quatre jours de célébration du cinéma africain du 15 au 19 septembre, le 2e Festival du Quibdo Africa Festival Film(QAFF) a rendu son palmarès, attribuant le Prix Baobab à Abdoulaye Dao & Eric Lengani, pour «Duga, les charognards» (Burkina Faso), meilleur film Long-métrage compétition internationale.

Le samedi 19 septembre à 16h, heure de Colombie, a eu lieu la cérémonie de clôture de la deuxième édition du QAFF avec la présence remarquée de deux des membres du jury, les journalistes Dominique Tchimbakala, la Franco-congolaise de TV5 Monde, et Edna Liliana Valencia, la Colombienne de France 24.

En respect des mesures sanitaires en vigueur, le festival s'est déroulé en grande partie en ligne par visioconférence. Cela a été une drôle d'expérience : impossibilité de voir le public, ni d'entendre les rires et autres réactions, et surtout ne pas pouvoir se trouver à Quibdó.

Cependant, les organisateurs admettent qu'il est temps de considérer cette difficulté comme un apprentissage. *« Nous avons beaucoup appris de la production d'un festival en ligne, nous avons appris du public, des réseaux sociaux et comment la situation sanitaire mondiale actuelle nous aura changé en tant qu'être humain, au niveau professionnel, au quotidien »*, a confié Wilfrid Massamba, directeur du Festival.

Et d'expliquer : *« je pense que maintenant nous saurons valoriser chaque moment passé en famille, entre amis, mieux apprécier les rencontres et savourer les embrassades. Durant ces changements obligés de nos habitudes, le cinéma aura joué un rôle prépondérant en accompagnant nos soirées familiales. Aujourd'hui, plus qu'avant la Covid-19, nous comprenons mieux le courage, la vivacité et la créativité des cinéastes à nous faire voyager et entrer dans leur monde fantasmagorique. Car, a-t-il conclu, ces films et séries qui nous ont accompagnés, et nous accompagnent, font désormais partie de nous »*.

Les charognards, Scavengers en espagnol, film hissé à la première marche, a été considéré par le jury comme le meilleur long métrage de fiction, saluant le courage de faire une satire sur la situation politique au Burkina Faso. Il allie à la fois comédie, ironie et discours audacieux en démontrant, à travers une situation absurde, comment certaines personnes profitent de la mort.

Marie Alfred Ngoma

Le Palmarès du Quibdo Africa Film Festival 2020:

Duga, les charognards de Abdoulaye Dao & Eric Lengani, Baobab du Meilleur film long-métrage compétition internationale (Burkina Faso)
Balolé, le loup d'or de Aicha Chloe Boro, (Burkina Faso), Meilleur film documentaire compétition internationale
Cuentos cortoscon titulos largos de Juan Vargas, (Colombie), Meilleur court-métrage Animation compétition nationale
Pelo bonito de Sara J. Asprilla Palomino, (Colombie), Meilleur documentaire compétition nationale
Khartoum offside de Marwa Zein, (Soudan), Meilleure réalisatrice compétition internationale
Mthunzi de Tebogo Malebogo, (Afrique du Sud, Meilleur court-métrage compétition internationale

UEFA

Le Bayern et le FC Seville disputent le trophée de super champion

Les Allemands de Bayern de Munich vont en découdre le 24 septembre, à Budapest en Hongrie, avec les Espagnols du FC Séville, pour tenter de soulever la super coupe d'Europe de leur histoire.

Le trophée oppose le vainqueur de la Ligue des champions à celui de la Ligue Europa. Le Bayern de Munich avait remporté la Ligue des champions en s'imposant en finale devant le Paris Saint-Germain (1-0).

Avant de soulever le trophée, les Allemands ont tour à tour éliminé l'Olympique Lyonnais (3-0), en demi-finale et le FC Barcelone (8-2), en quart de finale. Le FC Séville a remporté, quant à lui, sa 6e Ligue Europa en dominant en finale l'Inter de Milan (3-2), après avoir écarté respectivement Manchester United en demi-finale (2-1) et Wolverhampton (1-0), en quart de finale.

Le vainqueur remportera le trophée pour la deuxième fois de son histoire. Le Bayern de Munich (six fois vainqueur de la Ligue des champions) l'a remporté pour la première fois en 2013. En 1975, il s'était incliné 0-1 face au Dynamo de Kiev. Une année après, les Bavarois ont concédé une autre défaite face à Anderlecht (1-4), après avoir remporté la manche aller (2-1).

En 2001, le Bayern s'est incliné face à Liverpool (2-3) avant d'être récompensé en 2013, vainqueur face à Chelsea (5-4) aux tirs au but après un score de (2-2) au temps règlementaire.

Le FC Séville qui disputera sa sixième Supercoupe d'Europe ne l'a soulevé qu'une seule fois également en 2006, après avoir dominé le FC Barcelone (3-0). Les quatre autres matches disputés se sont soldés par des échecs.

En 2007, le FC Seville s'est incliné face à l'AC Milan (1-3). En 2014, il a été battu par le Real de Madrid (0-2). En 2015, il a perdu face au FC Barcelone (4-5) puis en 2016 face au Real de Madrid (2-3). Le Bayern qui a bien lancé sa saison en écrasant Schalke 04 sur le score de (8-0) lors de la première journée de la Bundesliga reste le favori de la rencontre.

Notons que l'UEFA avait annoncé la présence d'environ vingt mille supporters, pour assister à cette finale qui se déroulera au stade Puskas Arena de Budapest en Hongrie. Mais près de 800 supporters munichois ont choisi de ne pas effectuer le déplacement a-t-on appris de l'AFP. Ils craignent ainsi le risque de contamination de Covid 19. L'UEFA voulait faire de ce match un premier test dans la perspective d'un retour du public sur ses compétitions.

James Golden Eloué